



Commune des Avironns

Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 01 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 01 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – Mme ABELARD Isabelle – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur RIVIERE Olivier** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Olivier** est désigné pour en assurer les fonctions.

- Mme ABELARD Isabelle a quitté la salle après le vote de l'affaire n°3.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Orientations budgétaires 2019

- Service annexe de l'eau potable.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Rappel sur la gestion : La gestion de la production et de la distribution d'eau potable de la commune des Avironns a été confiée à la CISE via un contrat d'affermage, entré en vigueur le 1er janvier 2010. Celui-ci se termine le 31 décembre 2019.

La CISE Réunion, filiale de SAUR France, exploite les ouvrages mis à sa disposition par la Commune, notamment les canalisations, les ouvrages de production et de traitement, les relais de pompage et les réservoirs. La société est chargée de l'entretien des installations, de la surveillance et du renouvellement des branchements et des équipements électromécaniques

La Commune reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Elle organise et finance le renouvellement des canalisations et de tous les ouvrages de génie civil et de captage.

Les données essentielles du service :

5 109 branchements, 813 869 m³ facturés, 1 216 159 m³ mis en distribution, 400 km de réseau, rendement du réseau : 71 %.

Rappel des données financières :

En termes d'analyse :

	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	376 000	376 000	376 000	376 000
Charges de gestion	35 686	5 741	11 188	34 667
<i>Excédent brut de fonctionnement</i>	<i>340 314</i>	<i>370 259</i>	<i>364 812</i>	<i>341 333</i>
Résultat financier	-25 208	-25 003	-33 313	-41 066
Résultat exceptionnel	0	0	0	0
<i>C.A.F</i>	<i>315 106</i>	<i>345 256</i>	<i>331 499</i>	<i>300 267</i>
Remboursement emprunts	32 481	43 784	45 140	89 566
<i>Epargne nette</i>	<i>282 625</i>	<i>301 472</i>	<i>286 359</i>	<i>210 701,63</i>
Recettes d'invest (hors emprunt)	7 260	194 391	1 689 237	1 133 604
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>289 885</i>	<i>495 863</i>	<i>1 975 596</i>	<i>1 344 305</i>
Emprunts	200 000	0	985 924	0
Dépenses d'investissements	49 726	643 945	3 104 262	1 928 938

Dettes :

Encours au 31/12	730 513	686 729	1 627 513	1 537 947
Capacité de désendettement	2,32	1,99	4,91	5,12

Globalement, le budget de l'eau est correct avec de bonnes capacités d'autofinancement et de bonnes possibilités de recours à l'emprunt si besoin.

En 2018, les réalisations brutes devraient s'établir à :

▪ <u>En recettes de fonctionnement</u> :	512 530,36
▪ <u>En dépenses de fonctionnement</u> :	309 333,17
▪ <u>En recettes d'investissement</u> :	1 797 594,19
▪ <u>En dépenses d'investissement</u> :	2 204 041,28

Les restes à réaliser à :

- 421 509,00 en dépenses
- 664 161,00 en recettes

Le fonctionnement devrait permettre un résultat de plus	203 197,19 euros.
L'investissement un besoin de financement de	63 795,09 euros.
En conséquence, un résultat net dégagé de	+39 402,10 euros.

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette,
- Divers travaux de modernisation de réseau
- Le solde des travaux pour la réalisation de l'unité de traitement et la construction du réservoir du Tévelave ;

Orientations 2019 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

▪ Produit de la vente d'eau aux abonnés	376 000
▪ Reprise sur subvention	108 000

En recettes d'investissement :

▪ Prélèvement sur la section d'exploitation	184 000
▪ Amortissement des installations	273 000
▪ Subventions	798 000

S'agissant de la dette, l'encours s'élève à 1 537 947 euros au 31/12/17. L'annuité se décompose en :

- Pour le capital : 89 565,78 euros
- Pour les intérêts : 41 938,38 euros

Le Maire propose au Conseil, pour l'année 2019, de retenir les orientations suivantes :

- D'acter le fait qu'il s'agit de la dernière année d'adoption du budget de l'eau. Le service étant transféré à la CIVIS au 01/01/20. L'année 2019 sera consacrée à l'attribution du nouveau contrat ;
- D'inscrire le coût d'acquisition du foncier de l'association diocésaine pour l'unité de traitement du centre-ville pour 150 000 euros ;

- De poursuivre les études nécessaires à l'opération de construction d'une unité de traitement d'eau potable du centre -ville ainsi que la constitution des demandes de subvention ;
- D'enclencher un nouveau programme de travaux de modernisation des canalisations. Les crédits affectés à ces travaux sont fixés à 997 885 euros sous réserve de l'obtention des financements en cours d'instruction.

Le Conseil est invité à se prononcer.

Après discussion et débat, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Prend acte de la tenue du débat ;
- Acte le fait qu'il s'agit de la dernière année d'adoption du budget de l'eau. Le service étant transféré à la CIVIS au 01/01/20. L'année 2019 sera consacrée à l'attribution du nouveau contrat ;
- Approuve les orientations proposées pour le service de l'eau potable et notamment :
 - l'inscription du coût d'acquisition du foncier de l'association diocésaine pour l'unité de traitement du centre-ville pour 150 000 euros ;
 - la poursuite des études nécessaires à l'opération de construction d'une unité de traitement d'eau potable du centre -ville ainsi que la constitution des demandes de subvention ;
 - le nouveau programme de travaux de modernisation des canalisations. Les crédits affectés à ces travaux sont fixés à 997 885 euros sous réserve de l'obtention des financements en cours d'instruction.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

